

**COMPOSITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION
ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

Veillez prendre connaissance de la composition du dossier d'inscription dont les pièces sont énumérées ci-dessous. Nous vous rappelons que l'admission de votre enfant ne sera définitive qu'après la réception du dossier complet par nos services.

**IL EST A NOTER QUE LA PRESENCE DE VOTRE ENFANT EST INDISPENSABLE LE JOUR DES INSCRIPTIONS
POUR PRENDRE LES MESURES DE LA TENUE DE TRAVAIL MISE A DISPOSITION GRACIEUSEMENT PAR LE
CONSEIL REGIONAL.**

DOCUMENTS À FOURNIR

PHOTOCOPIES

- ✓ Carte nationale d'identité de l'élève (recto-verso)
- ✓ Photocopie pièce d'identité du responsable financier
- ✓ Livret de famille dans son intégralité
- ✓ Dernier avis d'imposition
- ✓ Pages de vaccination du carnet de santé

DOCUMENTS ORIGINAUX

- ✓ Attestation d'assurance scolaire 2023/2024 (sera réclamée à la rentrée si vous n'avez pas la possibilité de l'obtenir dès maintenant)
- ✓ Certificat de fin de scolarité (dit EXEAT) à demander à l'établissement d'origine
- ✓ Notification de bourse envoyée par l'Inspection Académique (pour les élèves qui ont fait une demande de bourse de lycée en 3^{ème}). Si ce document n'est pas encore en votre possession, il devra être remis au plus tard la première semaine de la rentrée au secrétariat.
- ✓ 1 RIB au nom des parents (avec nom et classe de l'élève au dos de chaque RIB)
- ✓ 4 photos d'identité récentes (avec nom et classe de l'élève au dos de chaque photo)

DOCUMENTS À COMPLETER

- ✓ Dossier d'inscription
- ✓ Fiche de régime externe, demi-pensionnaire ou interne
- ✓ Fiche infirmerie
- ✓ Questionnaire de santé + Esculape
- ✓ Fiche d'adhésion à la M.D.L. (Maison Des Lycéens)
- ✓ Enveloppe signée

INFORMATION CONCERNANT LES ELEVES SOUFFRANT DE DYSLEXIE, D'UNE MALADIE OU D'UN HANDICAP

Ces élèves peuvent, à certaines conditions, bénéficier d'un aménagement de la scolarité durant l'année et/ou d'un aménagement des épreuves pour les examens (tiers temps supplémentaire...).

Les familles qui souhaitent que leur enfant bénéficie de ces mesures doivent impérativement en faire la demande et se faire connaître dès le début de l'année scolaire.

Pour cela, prendre contact avec l'infirmière du lycée avant le 30 septembre 2023

Si l'élève remplit les conditions, un Projet Personnalisé de Scolarisation ou un Projet d'Accueil Individualisé sera établi (à la demande des parents) lors d'une réunion qui aura lieu en présence de l'équipe éducative, du médecin scolaire (pour les cas médicaux uniquement), de l'élève et de ses parents.

Cette démarche nécessite un bilan médical rédigé par un médecin spécialiste à l'intention du médecin scolaire.

CHÈQUE À FOURNIR

Un chèque de 10,00 € à l'ordre de la Maison Des Lycéens qui donne droit à la photo de classe, à l'accès au foyer des élèves et à la participation à toutes les activités organisées par la Maison Des Lycéens.

INTERNAT

Si vous sollicitez l'admission à l'internat, vous devez rencontrer le jour de l'inscription les Conseillers Principaux d'Education et retirer le dossier d'inscription. L'admission à l'internat n'est pas de fait, elle est conditionnée aux places disponibles.

TRANSPORTS SCOLAIRES

En ce qui concerne les **TRANSPORTS SCOLAIRES**, un **certificat d'inscription sera remis le jour de l'inscription** (il est à transmettre au Service des Transports de la mairie du domicile OU pour les Istréens au Service des Transports du CEC Les Heures Claires pour l'établissement de la carte de transport OU pour ceux devant prendre le train, à la gare avec la demande de carte ZOU)

**TOUT
DOSSIER
INCOMPLET
SERA REFUSÉ**